



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2024

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki qu'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le service de la trésorerie procèdera au dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 à la séance du conseil municipal du **2 juin 2025, à 19h00** à l'hôtel de Ville au 186, rue Principale Sud, Maniwaki Québec.

Donné à Maniwaki ce 20^e jour du mois de mai 2025.

Kelly-Ann Gagnon, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de mai 2025.

Kelly-Ann Gagnon, greffière